

Je suis Jean Robert DERY, directeur national du Service Jésuite aux Migrants et représentant du Conseil Œcuménique des Eglises.

La Cour Constitutionnelle de la République Dominicaine a pris la décision en septembre 2013 de dénationaliser plus de 200 000 dominicains à travers la Sentence 168-13. Cette sentence a été condamnée par les Nations Unies, La commission interaméricaine des droits humains et d'autres gouvernements. Vu cette pression internationale, en mai 2014, le gouvernement dominicain a publié une loi appelée 169-14, à travers laquelle, les dominicains devenus apatrides devraient pouvoir recouvrir leur nationalité dans deux ans. Cependant, 4 années se sont déjà écoulées depuis la publication de cette loi, et aucun dominicain dénationalisé n'a pu recouvrir sa nationalité. Ceci montre que la loi 169-14 n'est pas la solution aux problèmes pour la simple et bonne raison qu'on ne peut pas continuer à bâtir sur ce qui est faux, sur ce qui n'a pas de fondement. Alors je vous demande madame la présidente, qu'est-ce que vous pensez faire, à travers les Nations Unies, pour travailler avec la République Dominicaine pour qu'elle puisse se ressaisir pour que les personnes puissent recouvrir leur nationalité par le même moyen qu'on la leur avait privée? Alors nous demandons qu'une étude soit réalisée et rendue publique pour voir quels sont les résultats des décisions prises par le Gouvernement pour résoudre le problème d'apatridie en République Dominicaine. Puisque nous savons déjà qu'aucune loi du gouvernement ne pourra solutionner le problème, il est impératif qu'une nouvelle sentence soit promulguée pour garantir les droits aux dominicains affectés par la sentence 168-13. Merci Madame la Présidente!!!